



**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 6 octobre 2026, a adopté le ou les règlement (s) intitulé(s) :

Numéro	Nom du règlement
2026-10-243	Règlement générale – Bibliothèque municipale de Fortierville Ce règlement a pour objet de définir les droits et les devoirs des usagers de la bibliothèque ainsi que les conditions d'utilisation des services et des ressources documentaires mis à leur disposition.

Ce(s) règlement(s) est (sont) déposé(s) à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fortierville, ce 7 octobre 2026.



Signature de la secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard du bureau municipal
- Site web de la municipalité de Fortierville (www.fortierville.com)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 octobre 2026.



Signature de la secrétaire-trésorière